

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS
EN DATE DU 2 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amans-des-Côts dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2025

Étaient présents : M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, M. Jean MARTY (à partir de 20h43), M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

Absents excusés : Mme Isabelle LEMAIRE, M. Jean MARTY (jusqu'à 20h43), M. Bruno NAYROLLES

Procuration :

Public : 2

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et M. Ghislain LAVERGNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 5 mai 2025 est approuvé à l'unanimité sans aucune remarque.

Arrivée de M. Jean MARTY à 20h43

2 - DÉCISIONS DU MAIRE

EN VERTU de la délégation des missions qui lui a été conférée par décision du Conseil Municipal du 13 janvier 2025.

État pour la période allant du 5 mai 2025 au 26 mai 2025

Décision n°	Portant sur	Fournisseur/Tiers	Montant € TTC
BUDGET PRINCIPAL			
2025-272	Repas cantine avril - 334 repas	COLLEGE DE LA VIADENE	1 295,92
2025-273	gants lacets bâche robinet	INTERSERVICE	59,94
2025-274	Divers fournitures	INTERSERVICE	278,57
2025-275	renouvellement saintamansdescots.com	OVH.com	16,19
2025-276	Carburant Avril 2025	VIADENE AUTO	358,94
2025-277	fournitures d'entretien	BONNET Hygiène	280,48
2025-278	Pub Concours Race Simmental 1er mai	EVELYNE	312,85
2025-279	frais de déplacements cantine mars-avril 2025	JALBERT	56,32
2025-280	Formation initiale CACES Garrigues Cyprien	CENTRE TECH ET DE FORM.	816,00
2025-281	Fournitures diverses et vêtements	BLINKER	660,96
2025-282	Plan d'évacuation Salle des Fêtes	BOUVIER EXTINCTEURS	132,00
2025-283	fournitures administratives	PLEIN CIEL ESPALION	71,76
2025-284	Remboursement caution BRIAND	BRIAND	300,00
2025-285	relevé topo places Église et Croix	ABC GEOMETRES	4 500,00
2025-286	copieur école	SBS AVEYRON SARL	5 940,00
2025-287	Gazon stade des Molèdes	LES GAZONS DE FRANCE	1 056,86
2025-288	pose compteur appt 1 Immeuble Sangayrac	SUEZ EAU FRANCE	56,17
2025-289	pose compteur appt 6 Immeuble Sangayrac	SUEZ EAU FRANCE	56,17
2025-290	pose compteur appt 4 Immeuble Sangayrac	SUEZ EAU FRANCE	56,17
2025-291	pose compteur appt 2 Immeuble Sangayrac	SUEZ EAU FRANCE	56,17
2025-292	pose compteur appt 3 Immeuble Sangayrac	SUEZ EAU FRANCE	56,17
2025-293	solde contrat maintenance école	SBS AVEYRON SARL	264,18
2025-294	installation copieur école	SBS AVEYRON SARL	240,00
2025-295	fournitures diverses atelier	GEDIMAT FRANCOIS	360,42

2025-296	ampoule rechange video salle réunion	ILLAM Informatique	108,00
2025-297	canisacs 2 bornes + recharges	COMAT ET VALCO	1 306,80
2025-298	tableau elec EP Gouzène suite foudre	AUBRAC ELECTRICITE	1 182,55
2025-299	affiche foire expo 2025	JULIE S.	100,00
2025-300	médecine du travail 1er Semestre	CDG médecine	382,50
BUDGET ASSAINISSEMENT			
2025-301	Redevance modernisation réseaux collecte	AGENCE DE L'EAU	5 259,00
	Contrôle du raccordement 8 route Encassagnes et		
2025-302	Gouzène	GLANDIERES ENV	168,00
BUDGET CAMPING			
2025-303	Frais de déplacement régie	MOLINARIE F.	19,20
2025-304	Vis et raidisseurs	INTERSERVICE	26,51
2025-305	Fournitures grillage + gaz propane	INTERSERVICE	218,63
2025-306	Fournitures administratives	PLEIN CIEL ESPALION	329,15
2025-307	Forfait location linge camping	ASSOCIATION TRAIT D'UNION	40,00
2025-308	Nettoyage linge camping	ASSOCIATION TRAIT D'UNION	213,47
2025-309	Divers fournitures entretien chalets	GEDIMAT FRANCOIS	378,74
2025-310	Kits d'accueil	G PLUS DISTRIBUTION	128,21
2025-311	Vitrage camping	MIROITERIE RUTHENOISE	403,20
BUDGET STRUCTURE D'ACCUEIL			
2025-312	Location machine à café	GRANDE BRULERIE DE L'AV.	48,00

Pour un montant total de 27 594,20 € TTC

Décision N°2025-294: Mme Elisabeth BROUZES demande pourquoi l'installation du copieur de l'école a été facturée en sus de l'achat, il lui est répondu que l'achat et l'installation étaient facturés ensemble mais ce sont deux imputations comptables différentes.

Décision N°2025-297: Mme Jeannine VERNHES demande si l'investissement comprenait des bornes en plus des sacs de recharge, il lui est répondu que oui, 2 bornes ont été achetées.

3 - ACHAT DE TROTINETTES ÉLECTRIQUES

Délibération n°20250602_01

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'achat de trottinettes électriques et une remorque de transport avait été validé par délibération n°20250505_09 du 5 mai 2025 pour un montant de 24 133,33 € HT – 28 960,00 € TTC, avec prestation immatriculation en sus 13,76 € non soumis à TVA

Il apparaît que les conditions de paiements incluent le versement d'un acompte de 840,00 € HT par trottinettes et 1 000,00 € HT pour la remorque.

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'un acompte de 7 408,00 € HT – 8 457,60 € TTC pour l'achat de 6 trottinettes et remorque. Le solde étant versée à l'issue de la livraison du matériel.

Mme Jeannine VERNHES demande où seront stockées ces trottinettes, M. le Maire répond que cela reste à voir avec les autres communes et qu'elles seront certainement stockées avec la remorque.

4 - MISE À JOUR DE TARIFS DE LA RÉGIE ACST

Délibération n°20250602_02

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'acquisition des trottinettes électriques, la commission des Animations de la Viadène a validé les tarifs à appliquer pour la location de ces trottinettes, ainsi que la mise à jour de certains tarifs. M. le Maire propose donc d'approuver la mise à jour des tarifs de la régie des Activités Culturelles Sportives et Touristiques (ACST) comme présenté ci-dessous :

- **Tir à l'arc / Biathlon laser** : 8€ par personne / Tarif groupe ≥ 5 p : 6€ par personne
- **Escape game / Orientation** : 5€ par personne / Tarif groupe ≥ 5 p : 4€ par personne
- **Rando gourmande** : 3€ par personne / Tarif groupe ≥ 5 p : 2€ par personne
(+ prix du repas en fonction de la formule « Rando gourmet ou Rando pique-nique »)
* Repas Gourmet : 16€ adulte et 10€ enfant moins de 12 ans
* Repas Pique-nique : 7€ par personne / Tarif groupe ≥ 5 p : 5€ par personne
- **Tyrolienne** : 7€ par personne / Tarif groupe ≥ 5 p : 6€ par personne
- **Escalade en intérieur** : 10€ par personne / Tarif groupe ≥ 4 p : 8€ par personne

-**Escalade en extérieur** : 25€ par personne à partir de 15 ans / 20 € par enfant de 14 ans et moins / Tarif groupe à partir de 4 personnes : 20 € par personne

-**Trottinettes électriques tout terrain** :

*Parcours découverte : 25 € par personne

*Parcours sportif : 35 € par personne

*Parcours aventure : 45 € par personne

*Tarif groupe à partir de 4 personnes : réduction de 5€ par personne

*Caution si absence accompagnateur : 200 € par trottinette

-**Animation sportive pour association ou club locaux** : 30€ par heure

-**Tournoi Fustal** : 25 euros par groupe de 5 personnes et remplaçants

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs présentés.

M. Christian VAYSSIÈRE propose de mettre en place une caution pour la location des trottinettes. M. le Maire approuve cette idée, qui n'est cependant pas nécessaire si il y a un accompagnateur. Mme Jeannine VERNHES souligne que Flavien GALDEMAR, l'animateur sportif, ne peut pas être partout à la fois. M. le Maire et M. Didier CASSAGNES proposent de fixer la caution à 200 euros. Mme Elisabeth BROUZES trouve que cela fait cher. M. Didier CASSAGNES répond que cela incitera les gens à faire attention.

Nb : selon Flavien GALDEMAR les trottinettes ne seront pas louées sans accompagnateur. Le principe de la caution est tout de même conservé dans le cas où la situation se présenterait.

Mme Jeannine VERNHES demande quel est le temps envisagé pour cette activité selon les parcours. Il ne peut lui être répondu à cette question, cela dépendra de trop nombreux paramètres.

5 - AMÉNAGEMENT DES HORAIRES D'ÉTÉ

Délibération n°20250602_03

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L611-1 à L613-11 du Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, notamment son article 115 ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 47 ;

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 20230710_06 en date du 10 juillet 2023 relative au temps de travail et fixant les cycles de travail,

Vu l'avis du Comité Social Territorial Départemental en date du 14 mai 2025 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la modification des bornes quotidiennes du service technique, en raison des fortes chaleurs estivales pouvant aller du 1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025. Cette modification interviendra UNIQUEMENT sur les jours de fortes chaleurs selon les prévisions météorologiques, et après consultation et accord des agents concernés.

Monsieur le Maire propose de réorganiser le service comme suit :

-Bornes horaires quotidiennes du service technique de 6h à 14h avec un temps de pause obligatoire de 20 minutes à partir de 11h30, au lieu 8h à 17h30 habituellement.

- Pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, le temps de travail sera proratisé en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'aménagement d'horaires sans modification du temps de travail selon les modalités énoncées ci-dessus.

M. Didier CASSAGNES demande qui décide du passage aux horaires d'été, M. le Maire répond que cela fait partie de ses prérogatives. Mme Jeannine VERNHES demande si c'est forcément prévu pour deux mois, M. le Maire répond que

non, cela peut-être mis en place pour une semaine, voire un seul jour, sauf les lundis et vendredis. Cela dépend de la météo, en 2024 les horaires d'été ont été mis en place sur une semaine cumulée.

6 - MURS CIMETIÈRES DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS ET TOULUCH

M. le Maire donne la parole à M. Christian POUGET concernant la réfection des murs des cimetières de Saint-Amans-des-Côts et Touluch. Des devis ont été demandés aux entreprises Brassac et Marcillac. Une troisième réponse est en attente. Un comparatif a été fait par poste. Concernant le couronnement notamment, les deux entreprises n'ont pas chiffré les mêmes distances. Un ratio a été fait pour tenter d'avoir un estimatif sur les mêmes bases, mais la distance à reprendre devra être identifiée avec précision.

Un complément de devis a été demandé également à Marcillac pour la fontaine et la croix de Touluch (monument aux morts).

M. Christian POUGET détaille les différents postes autour de la croix : décaissement pour implantation d'une jardinière, jointement entre la route et le monument, pavage granit derrière la croix (diriger les eaux de pluie dans un caniveau).

Pour la fontaine de Touluch, il s'agira de remettre une auge en pierre au lieu de celle en béton.

Les éléments financiers sont présentés à l'assemblée mais ne seront pas mis à disposition du public car une consultation devra être lancée.

M. Christian POUGET dit que les différents postes des devis doivent être revus pour la consultation, notamment les postes « installation de chantier », qu'il ne comprend pas car de toutes manières cet élément est indispensable pour que l'artisan effectue sa prestation.

M. le Maire demande que le métrage soit validé avant la consultation des entreprises.

M. le Maire précise également que les murs de cimetière sont habituellement admissibles à la DETR, il conviendra donc de déposer des dossiers à la DETR 2026 pour ces travaux, ce qui va de fait repousser la date de réalisation. Selon les artisans consultés, une augmentation du montant des devis d'environ 2 % est à anticiper.

Une discussion s'engage sur la possibilité de remplacer le couronnement par un couronnement métal. Les élus ne sont pas convaincus par le rendu. La finition à appliquer au couronnement est également à définir.

Mme Jeannine VERNHES demande que de la végétation soit prévue, M. Christian POUGET répond que c'est dans le projet. Elle demande également ce que sont ces auges qui sont indiquées dans le devis. M. Christian POUGET répond qu'elles serviront comme jardinières. Il précise qu'il a cependant réussi à trouver des auges en pierre sur place pour remplacer celle en béton.

M. Yves CASEJUANE précise que l'ONACVG (Office National des Combattants et des Victimes de Guerre) subventionne les travaux relatifs aux monuments aux morts, un dossier sera également envoyé à cet organisme. Il faudra demander aux entreprises de différencier les devis et de bien détailler la partie subventionnable.

Un aparté est fait par Mme Elisabeth BROUZES qui manifeste son mécontentement concernant les travaux à la Bassette qui n'ont pas avancé depuis 5 ans. Le bien tombe en morceaux. Selon elle, il serait bien de faire ce qui a déjà été prévu avant de lancer de nouveaux chantiers. M. le Maire répond que le couvreur a été relancé à plusieurs reprises à ce sujet. Il va le relancer à nouveau, mais il est actuellement en arrêt. Il rappelle également que ces dépenses ont été intégrées aux restes à réaliser, donc prévues au budget. Le couvreur a également promis de maintenir les prix de l'offre initiale.

Mme Jeannine VERNHES pense que les travaux de la Bassette sont subventionnables par le Département, en tant que Petit Patrimoine. Les aides possibles seront étudiées, mais il semblerait qu'il s'agisse plus d'un appel à concours que d'une simple demande de soutien financier.

M. Frédéric BARTHE demande confirmation que la poutre de la Bassette sera bien remplacée par du bois usagé, tout comme la volige. Monsieur le Maire confirme que ça sera bien le cas et que le prix sera le même.

7 - PROJET PUMPTACK

Délibération n°20250602_04

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction/création d'un pumtrack dans la zone verte et de loisirs du plan d'eau de La Vernhe qui mûrit progressivement depuis la labellisation « Terre de Jeux 2024 » de la commune en septembre 2020. Ce projet, abordé à plusieurs reprises lors des séances du Conseil Municipal, se concrétise grâce aux études et investigations menées en amont, à l'attrait indéniable de ce dernier dû à son positionnement géographique stratégique, aux utilisateurs présents et potentiels du territoire de la commune pouvant faire l'objet d'un conventionnement relatif à l'utilisation et à l'animation de l'équipement sportif (établissements scolaires, associations), à son rayonnement grand public au-delà des frontières de la collectivité en tant qu'ancien chef-lieu du canton de la Viadène et à la recherche de co-financeurs.

Ce projet de construction/création d'un pumptrack, nouvelle infrastructure ouverte à tous et en accès libre, complètera l'offre sportive et de loisirs déjà existante sur la commune et plus particulièrement dans cette zone. De plus, il répond à une réelle demande, un réel besoin lié aux contraintes qu'offrent les reliefs de notre territoire vallonné (sécurité des routes rendant difficile la pratique du cyclisme).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet dans son ensemble, à savoir : l'emplacement du projet, l'estimation budgétaire (dépenses prévisionnelles d'un montant de 99 425.00 euros HT) et le plan de financement ci-dessous.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (HORS TAXES)				
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)	Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
Acquisition foncière :	0.00 €	AIDES PUBLIQUES		
Acquisition immobilière :	0.00 €			
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :	0.00 €	État - Agence Nationale du Sport	30 000.00 €	30.17 %
Maîtrise d'ouvrage	0.00 €	Région - Aide FRI	21 000.00 €	21.12 %
Dépenses liées aux travaux	99 425.00 €	Conseil Départemental (estimé)	24 856.25 €	25.00 %
		CCACV (fonds de concours Projet Public)	3 683.75 €	3.71 %
Autres prestations :		Sous-total 1 ⁽¹⁾	79 540.00 €	80.00 %
Aléas :		AUTOFINANCEMENT		
		Fonds propres	19 885.00 €	20.00 %
Dépenses de fonctionnement :		Emprunts		0.00 %
Autres : (à préciser)		Autres : (à préciser)		0.00 %
		Sous-total 2	19 885.00 €	20.00 %
Sous-total	99 425.00 €			
TOTAL H.T.	99 425.00 €	TOTAL H.T.	99 425.00 €	100 %

(1) Le montant total prévisionnel des aides publiques ne doit pas dépasser 80 % du montant total (H.T.).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 1

- ✓ APPROUVE le projet de construction/création d'un pumptrack au plan d'eau de La Vernhe,
- ✓ APPROUVE l'estimation budgétaire et le plan de financement prévisionnel présentés ci-dessus,
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différents financeurs,
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Mme Jeannine VERNHES renouvelle son opposition à l'emplacement défini, qui ne lui paraît pas idéal car marécageux. Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de sol a été effectuée, ainsi qu'une demande à l'ARS et aucune contre-indication ne ressort pour la construction de ce projet à l'emplacement imaginé.

Elle demande si les riverains ont été consultés, comme cela avait été le cas pour l'antenne SFR. Monsieur le Maire indique que les deux éléments ne sont pas comparables. Une infrastructure sportive ne génère pas d'ondes comme une antenne relais.

Mme Martine SEGARD-MAYEUX rappelle que l'emplacement est proche des équipements sportifs de la commune, il est également indiqué à Mme Jeannine VERNHES que l'emplacement est central par rapport à l'école et au collège.

Mme Elisabeth BROUZES informe que des accidents ont déjà eu lieu à celui qui a été construit à Saint-Geniz-d'Olt. Elle précise également qu'il est inutile de mentionner la micro-crèche dans le dossier de présentation, il est peu probable qu'ils utilisent cet équipement. M. le Maire répond que la micro-crèche est mentionnée pour mettre l'accent sur le fait que le secteur est dédié aux jeux et au sport.

M. Christian VAYSSIÈRE demande quel sera le reste à charge pour la commune. M. le Maire répond 20 000 € HT au vu du plan de financement.

M. Gilbert VAYSSIÈRE demande les délais de réalisation, M. le Maire répond que cela dépendra des délais des différents financeurs. Une sortie de terre au premier semestre 2026 serait idéale.

8 - TARIFS DES CONCESSIONS DES COLUMBARIUMS

Délibération n°20250602_05

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu de la mise en place d'un columbarium de 6 cases, respectivement au cimetière de Saint-Juéry et au cimetière de Touluch, il convient de déterminer le tarif d'une case.

Monsieur le Maire expose également que par délibération n°20190714_02 en date du 14 juillet 2019, le tarif pour une case au columbarium du cimetière de Saint-Amans-des-Côts avait été fixé à 600 euros.

Prenant partiellement en compte l'augmentation des coûts, Monsieur le Maire propose d'harmoniser le tarif de la case de columbarium sur l'ensemble des trois cimetières de la commune. Le tarif pour une case de columbarium est fixé à 650 euros pour les cimetières de Saint-Amans-des-Côts, de Saint-Juéry et de Touluch.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce nouveau tarif de 650 euros pour l'acquisition d'une case de columbarium au sein des cimetières de la commune et mandate Monsieur le Maire pour appliquer ce nouveau tarif. Ce tarif annule les dispositions antérieures.

M. Christian POUGET indique que le columbarium du cimetière de Saint-Juéry est en place. Celui de Touluch est en commande, mais la dalle a déjà été coulée. Une photo du columbarium installé à Saint-Juéry est projetée. Mme Jeannine VERNHES demande pourquoi il y a des espaces entre les cases. Il lui est répondu que c'est pour améliorer l'esthétique. Mme Jeannine VERNHES trouve que c'est plutôt un manque l'optimisation de l'espace.

M. le Maire précise qu'il reste 6 places au columbarium de Saint-Amans-des-Côts.

9 - PARTICIPATION À UN VOYAGE SCOLAIRE DU COLLÈGE

Délibération n°20250602_06

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les élèves de 4^{ème} du collège de la Viadène sont actuellement en voyage scolaire à Barcelone. Il propose de renouveler la participation de la collectivité à hauteur de 100 euros par élève domicilié sur la commune de Saint-Amans-des-Côts. Une liste des élèves participants avec leur adresse de domiciliation sera demandée au secrétariat du Collège de la Viadène avant le versement de ladite subvention.

De plus, la subvention exceptionnelle sera versée sous réserve de présentation du cerfa 12156*06 dûment complété.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de renouveler la participation communale de 100 euros par élève domicilié sur Saint-Amans-des-Côts dans le cadre du voyage scolaire organisé ce mois de juin 2025 pour les élèves de 4^{ème} à Barcelone. le montant total de la participation communale sera calculé au vu de la liste des élèves viadénois transmise. le versement se fera au profit du Collège de la Viadène.

10 - GÉRANCE DU DOMAINE DE SANGAYRAC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la gestion du Domaine de Sangayrac n'est plus assurée par Mme Julie REVEILLAUD depuis le 30 septembre 2024 et que ce dernier est fermé depuis lors malgré les demandes de réservation reçues en Mairie.

Monsieur le Maire informe que Mme Maylise BASTIÉ est intéressée pour reprendre la gestion à compter du 1^{er} juillet 2025.

Après l'avoir rencontrée et s'être assuré de sa capacité à reprendre la structure, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui confier la gestion du Domaine de Sangayrac.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'établir un contrat de gérance sous la forme d'un bail précaire d'un an entre Mme Maylise BASTIÉ et la commune de Saint-Amans-des-Côts avec une entrée en jouissance à compter du 1^{er} juillet 2025. Un bail commercial sera par la suite rédigé par un notaire et prendra le pas sur le bail précaire,
- d'un loyer de 450 euros mensuels HT la première année révisable annuellement,
- de débiter les échéances de loyer au 1^{er} octobre 2025 afin de permettre à la nouvelle gérante de supporter le coût des premiers investissements,
- de la possibilité de sous-louer la cuisine à un tiers,
- de la prise en charge par la gérante de tous les frais de fonctionnement et d'entretien courant,
- de la prise en charge par la gérante de certains frais d'investissement comme la peinture des façades, l'achat et la pose d'un chauffe-eau individuel par chambre (à l'exception de 3 chauffe-eau pris en charge par l'assurance de la commune suite à un dégât), le remplacement d'une partie du parc de radiateurs par des radiateurs à énergie sèche,
- de la production annuelle d'un compte de résultat,
- de mandater Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

M. le Maire précise que les frais des dégâts dus à l'explosion du chauffe-eau seront pris en charge par l'assurance, soit en sus des chauffe-eau, la remise en état de la cloison, de la plomberie, de la VMC et de la peinture.

M. Jean MARTY demande à quel moment vont se faire les travaux de réparation. Monsieur le Maire répond qu'il reste en attente de devis.

M. Gilbert VAYSSIÈRE demande si les futurs gérants sont toujours à la recherche d'un professionnel pour assurer un service de restauration. Mme Jeannine VERNHES s'interroge car elle pensait qu'ils devaient faire de la restauration. M. le Maire précise qu'ils n'assureront pas eux-mêmes ce service mais veulent louer les locaux à un professionnel. Il n'est pas informé quant au restaurateur trouvé ou non.

M. Frédéric BARTHE demande quel montant ils investissent et si les travaux qu'ils engagent ne risquent pas de retomber à la charge de la commune s'ils décident de rendre le bail sous 1 an. M. le Maire répond que non et que ce point sera précisé dans le bail.

M. Christian VAYSSIÈRE souligne que la date du 1^{er} juillet semble un peu tardive pour ouvrir une telle structure, la saison est déjà bien lancée. Monsieur le Maire explique qu'au vu des démarches administratives, des délais imposés par les administrations et de leurs impératifs professionnels, ils n'ont pas pu ouvrir au 1^{er} juin. Toutes les demandes de réservations reçues pour la mois de juin 2025 ont dû être malheureusement déclinées.

11 - QUESTIONS DIVERSES

- **Bureaux de vote**

Comme tous les ans, la Préfecture demande aux mairies si elles souhaitent créer ou supprimer des bureaux de vote, comme attendu, les élus ne souhaitent pas modifier la répartition actuelle des deux bureaux de vote, d'autant plus que la commune a réussi à obtenir la réouverture du bureau de Touluch. M. Christian POUGET souhaite que l'intérêt de ce bureau soit souligné auprès de la Préfecture lors du retour qui lui sera fait. Mme Jeannine VERNHES précise que la Préfecture ne remet pas en question le nombre de bureaux, mais demande surtout la liste des bureaux et leur périmètre. Toutes ces informations seront communiquées à la Préfecture.

- **Chats errants**

La question se pose de relancer une nouvelle campagne de stérilisation, Mme Elisabeth BROUZES précise que 36 chats ont été stérilisés en 2024, et que les prix 2024 seront maintenus malgré l'augmentation des produits. Mme Jeannine VERNHES ne comprend pas qu'il y en ait toujours autant, M. le Maire répond qu'il suffit d'une chatte non stérilisée. Il y en a certes moins à certains endroits comme aux poubelles du cimetière par exemple, mais plus à d'autres (Le Peyrot ou Beau Soleil). Aucune décision n'est prise pour une nouvelle campagne. Si une nouvelle campagne se met en place, un arrêté municipal sera pris à cet effet précisant les dates de la campagne de capture et de stérilisation des chats errants.

- **Déclassement et aliénation de chemin**

M. le Maire indique que de nouvelles demandes d'acquisition de chemins publics sont en instance. Il souhaite lancer une nouvelle procédure d'enquête publique pour la rentrée, un recensement des demandes en cours va être fait.

- **Commission adressage hors bourg**

La commission va se réunir le jeudi 5 juin 2025 pour la restitution finale par le SMICA des travaux de la commission pour l'adressage hors bourg. Lors de cette réunion les numéros devront être validés, et les derniers points bloquants résolus.

- **Travaux ancienne école de Touluch**

MM. Christian VAYSSIÈRE et Christian POUGET font un compte-rendu des travaux, il reste à faire les joints placo par le plaquiste et à commencer les chapes au rez-de-chaussée et à l'appartement 3. Pour l'appartement 2 le placo reste à faire. En ce qui concerne les extérieurs, l'entreprise Brassac a bien avancé et a piqué tous les joints. M. Christian VAYSSIÈRE trouve très belle la pierre de la grange. M. Christian POUGET approuve et dit que pour l'arrière il serait dommage de cacher la pierre avec un enduit posé à pierre vue, un rejointement entre les pierres serait plus adapté.

- **Travaux mairie**

M. le Maire indique que les travaux au rez-de-chaussée ont bien avancé, la peinture est finie et le secrétariat redescendra dans les 15 jours qui viennent.

- **Chemin des Châtaigniers**

M. le Maire annonce que les fonds de concours chemins de randonnées ont été validés par la Communauté de Communes, et que la participation de cette dernière aux travaux de réhabilitation du chemins des Châtaigniers sera bien de 50 %.

- **Travaux d'assainissement entrée du Bourg côté Nayrac**

Mme Jeannine VERNHES signale le stockage de branches et arbres, et indique que les travaux ont créé un gros trou derrière chez elle, et s'inquiète de savoir comment cela sera aménagé. Il lui semble judicieux de créer un chemin qui longerait le ruisseau en contrebas car le lieu est très plaisant. M. le Maire répond que cela n'était pas prévu mais qu'il ira voir sur place pour se faire une idée, il rappelle que la conduite des égouts passe juste à côté et qu'on ne peut pas creuser n'importe où.

- **Fleurissement**

Mme Jeannine VERNHES indique que la mise en place du fleurissement sera terminée demain, il reste le monument aux morts à finir de garnir avec 6 nouvelles plantes, le banc est attendu pour pouvoir continuer l'aménagement avec des lauzes plates offertes par le couvreur. M. Christian POUGET demande si on peut prendre des bancs à l'atelier, M. le Maire répond que oui car les agents en ont rénové quelques uns. Mme Elisabeth BROUZES informe qu'une grosse jardinière est cassée au Foirail et doit être changée, il faudra faire attention aux fleurs qui sont dedans. Mme Jeannine VERNHES et Mme Elisabeth BROUZES soulignent que les plantations se sont bien passées cette année grâce à une bonne préparation en amont et une bonne mobilisation le jour J.

- **Aménagement du bourg : simulation 3D de la place de l'Église et de la place de la Croix**

M. le Maire expose à l'assemblée que dans le but de faire avancer le programme de l'aménagement du centre bourg, les élus avaient décidé de faire effectuer une simulation 3D des places de la Croix et de l'Église sans l'immeuble Cros. Il était en effet difficile de se forger une opinion du devenir de ce lieu sans visualiser le rendu de la suppression de cet immeuble. Il présente donc à cet effet les simulations effectuées par le cabinet Frayssinet.

De nombreux commentaires sont faits par l'assemblée, les points importants qui en ressortent sont les suivants :

- la simulation conforte les élus dans le choix de supprimer la maison CROS, l'espace est plus ouvert, il reste cependant à voir ce que cela donnerait avec un point commerces reconstruit, notamment pour la place laissée aux manifestations
- le dénivelé n'est pas aussi important que les élus le pensaient et peut être rattrapé pour avoir une place de niveau
- les bâtiments autour sont mis en valeur
- le déplacement de la croix près de l'église est une bonne idée, elle retrouverait un peu plus sa place initiale

- **Autres questions diverses**

-Mme Jeannine VERNHES demande si des démarches pour la rénovation de l'enseigne DUBONNET ont été entreprises. Mme Martine SEGARD-MAYEUX explique que seul la mise en place d'un éclairage peut être envisagé, rien d'autre, l'enseigne doit être conservée en l'état.

-Mme Jeannine VERNHES trouve que le passage piéton qui vient d'être fait près de la boulangerie est mal placé, il est trop en retrait. Monsieur le Maire explique que la société de marquage a respecté les contraintes d'angles par rapport à la voie et au croisement, mais qu'un ajustement leur sera malgré tout demandé.

-Le passage piéton devant l'Auberge de la Viadène est évoqué : les propriétaires de l'Auberge ont bloqué l'accès au trottoir, qui est leur propriété, cependant le passage de l'autre côté de la rue est compliqué (contournement important, pas de largeur pour les poussettes), beaucoup de personnes marchent donc sur la route. M. le Maire ira en discuter avec les propriétaires. *(Nb : les propriétaires ont réaménagé leur terrasse pour laisser un passage aux piétons).*

-Mme Elisabeth BROUZES indique qu'il serait bien que des inaugurations soient organisées pour remercier les différents financeurs des chantiers qui ont été faits dernièrement (école, Domaine de Sangayrac, plan d'eau), M. le Maire en convient et dit que ce sera prévu pour la fin de l'année lorsque la mairie et l'école de Touluch seront finies également.

-M. Bruno NAYROLLES est absent mais M. le Maire annonce en son nom qu'une réunion de la commission des animations sera prévue la semaine prochaine.

-M. Gilbert VAYSSIÈRE remarque qu'un panneau interdiction aux véhicules de plus de 3,5T a été installé au Peyrot et à l'entrée du bourg côté Huparac. M. le Maire confirme et indique que c'est pour inciter les camions à passer ailleurs, il s'agit de la déviation des poids lourds.

-Mme Jeannine VERNHES indique que le panneau lumineux de l'Office de Tourisme n'est pas à jour, M. le Maire en fera le rappel à l'Office, qui en a la charge puisqu'il s'agit des annonces de toutes les communes de l'ancien canton. *(Nb : l'OT nous a informé par la suite qu'il y a un problème de liaison avec les panneaux, ils n'arrivent plus à supprimer certaines annonces, le SAV a été contacté).*

-M. Christian POUGET fait un petit point voirie pour indiquer que par rapport à ce qui avait été validé en janvier, des travaux prévus à Cassou ont été suspendus car ENEDIS n'a toujours pas réalisé les travaux d'enfouissement. Ils seront donc remplacés par des travaux de voirie à Puech Bouquies, pour un montant quasi équivalent.

-Monsieur le Maire indique que le Conseil Communautaire prévu ce jour a été annulé pour cause d'obsèques.

-Mme Jeannine VERNHES informe que la compagnie « Sous le Soleil je ne suis Rien », de cultures et musiques traditionnelles, propose un spectacle « Monte à Bès » à Florentin-la-Capelle le 12 juillet prochain. Elle évoque l'éventuelle intervention de Malika Verlaguet sur Saint-Amans-des-Côts.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 22h15.

La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée au lundi 7 juillet 2025.

Le Maire, Christian CAGNAC

Le Secrétaire, M. Ghislain LAVERGNE

M. CAGNAC	M. NAYROLLES <i>Absent</i>	M. CASSAGNES	M. POUGET
Mme SEGARD-MAYEUX	M. LAVERGNE	M. BARTHE	Mme LEMAIRE <i>Absente</i>
Mme VERNHES	M. CASEJUANE	M. MARTY	M. G VAYSSIÈRE
M. C VAYSSIÈRE	Mme BROUZES		